

<sup>D</sup>  
Supplicatie  
15  
Hingours und Geht. 7. 2. 1. 1. 1.  
von der... ..

Das... ..

Sanct... ..

De Prince de Aragon

Humoustre avec toute humilité et obédience,  
 Enguerrand fils de feu Albert Aragonnois et honn  
 fils de feu petit Jehan, veuveur d'une pointz  
 territoire et seigneurie de Naples, vous  
 parents et obéissants subiectz, Edouard le 26.  
 Humoustre et Louis au 26. d'ancien pource et  
 de long temps aydemat obtenu le pource  
 licence, franchises et liberte avec remission et  
 ras necessite. et requise pour queis et cetera  
 Les proffitez des metalz en terre souz la haulte  
 de soit vint et allentour. Le tout pource faire  
 hors. seigneuriale a ras necessite requise et  
 accomplissement. Et combien Les Humoustre  
 vous parents subiectz, auent avec tresgros  
 Labours, travaux, pines, Interests et Damages  
 fait tout debvoir, sans quilz aient euec de  
 pur. seu trouver pour de pource a quelqun  
 pffiz. Or est maintenant par leur tres humble  
 purre et Requeste, quilz soient a laduonis come  
 du pffiz, continiez puis luyssance et gratiey  
 du prince Louis par son remission avec  
 corroboracion et confirmation d'icelle, le tout  
 puz recognoscance necessite. dante et requise.  
 Et ferez bien

et d'icelle  
 Aragonnois de  
 subiectz

Diese supplexion, baysen der Inquisition und  
 der Commission zu Aragon, von Carl IV.  
 d. f. g. zur Genehmigung. Und dem römischen  
 Kanon zu entsprechen.  
 Wegen der f. g. anzuordnen lassen nach d. f. g. gelichet